



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 AOÛT 2017

L'an deux mille dix-sept, le trente et un août, le Conseil Municipal de la commune de LA BOISSIERE DES LANDES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Michel CHADENEAU, Maire.

Date de Convocation : 24 août 2017

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 14

Présents : Michel CHADENEAU, Michel DAUPHIN, Myriame COUTURIER, Catherine PIVETEAU, Sandra ROCHEREAU, Alain BUCHET, Caroline SICARD, Benoît ENFRIN, Christophe MARSAUD, Gwladys BELIER, Laurent BOISSEAU, Béatrice NICOLAIZEAU

Excusés : Christian VALERY, Monique POIRAUD (pouvoir à S.ROCHEREAU)

Secrétaire : Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, Myriame COUTURIER est nommée secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

La séance ouverte,
Le Procès-verbal du Conseil Municipal du 11 juillet 2017 est lu
le PV est adopté à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

❖ PERSONNEL

- Convention de mise à disposition de personnel

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée dans son article 61 et le décret n°85-1081 du 8 octobre 1985 dans son article 1^{er} prévoient que les fonctionnaires territoriaux peuvent faire l'objet, d'une mise à disposition au profit des collectivités territoriales ou d'un organisme privé dans le cadre de leur mission de service public.

Les conditions de la mise à disposition sont précisées par une convention entre la collectivité et l'organisme d'accueil, dont la durée ne peut excéder 3 ans. La mise à disposition est prononcée par arrêté de la collectivité.

M Le Maire informe le Conseil de la demande de la commune de Moutiers les Mauxfaits tendant à la mise à disposition d'un agent technique communal pour une durée de 11h30, pour la gestion du feu d'artifice du festival musical Hucho n'Groll.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés

- APPROUVE la mise à disposition d'un agent communal telle que présentée.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir

❖ ASSAINISSEMENT

- Rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif

La gérance du service de l'assainissement communal était confiée à Véolia Eau. Comme chaque année, elle fournit le bilan du contrat qui regroupe les données qualitatives et quantitatives du service. M. Le Maire présente les données synthétisées du rapport. Le Conseil municipal prend acte de ce bilan.

- Validation du programme de travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement

VU la délibération n°2016101103D en date du 10 novembre 2016,

VU la délibération n°2017020308D en date du 2 mars 2017,

M. Le Maire rappelle au Conseil que suite à l'étude diagnostique du système d'assainissement collectif communal, des préconisations de travaux préalables à l'extension de la lagune doivent être réalisés.

Lors de sa séance du 2 mars dernier, le conseil municipal a retenu le bureau d'études SICAA pour la mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation des réseaux eaux usées. Le maître d'œuvre propose à présent un programme de travaux estimatif qu'il convient de valider avant d'engager la consultation des entreprises. Le programme prévoit une partie de réhabilitation des réseaux par ouverture de tranchée pour un montant de estimé de 16 395,60€ TTC et une seconde partie par « chemisage » pour un montant estimé de 209 479,80€ TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés,

- DECIDE de lancer le programme de travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement.
- AUTORISE M. Le Maire à lancer la consultation des entreprises

❖ BÂTIMENTS

- Validation du devis de nettoyage des la façade sud et du clocher de l'église.
VU l'article 28 du code des marchés publics,
VU le devis n°20170520 DL,

M. Le Maire présente au Conseil le projet de nettoyage de ka façade avant et du clocher de l'église. Le montant des travaux estimés par l'entreprise Michel LAURENT de la MOTHE ACHARD est de 10 081,98€TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés,

- VALIDE le devis n°20170520 DL de l'entreprise Michel LAURENT pour le nettoyage de la façade avant et du clocher de l'église, pour un montant de 10 081,98€ TTC

❖ QUESTIONS DIVERSES

- Rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, prend acte du rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable. Ce rapport est à la disposition des usagers à la Mairie de LA BOISSIERE DES LANDES.

- Convention Vendée Eau / SAUR / Commune : facturation et recouvrement de la redevance assainissement

Afin d'uniformiser et de clarifier la gestion de l'ensemble du cycle de la facturation de l'eau potable et de l'assainissement collectif, Vendée Eau propose aux collectivités responsables de l'assainissement collectif et le cas échéant à leurs délégataires, une convention unique pour la facturation de la redevance d'assainissement collectif, le recouvrement des factures et la gestion des usagers.

M. Le Maire indique que la convention liant la commune de La Boissière à Vendée Eau a pris fin le 31 décembre 2016 compte-tenu du renouvellement du contrat d'affermage en matière d'assainissement collectif. Il convient donc de renouveler cette convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés,

- APPROUVE la convention pour la facturation de la redevance d'assainissement collectif, le recouvrement des factures et la gestion des usagers à intervenir entre Vendée Eau, SAUR délégataire eau potable et assainissement collectif et la commune de La Boissière
- AUTORISE M. Le Maire à signer ladite convention ainsi que tous les documents utiles à la présente décision

❖ RAPPORT DES COMMISSIONS

- **M. Le Maire** fait part du démarrage des travaux de voirie par l'entreprise COLAS.
Concernant la maison de vie, il indique qu'un devis d'installation d'un système de climatisation a été signé courant juillet pour ne pas perdre de retard. Le coût de l'installation s'élève à 7 820,56€ HT t couvrira toutes les pièces commune de la MARPA.
En urbanisme, l'enquête publique pour la révision accélérée du PLU se déroulera du 4 septembre au 5 octobre prochain. Le commissaire enquêteur recevra en mairie au cours de trois permanences les 4 septembre matin, 19 septembre après-midi et 5 octobre après-midi.
- **A BUCHET** informe le conseil que les travaux de réfection des enduits de l'église sont achevés.
- **M. COUTURIER** fait le bilan de la fête du 13 juillet. 720 repas ont été servis, le bénéfice de la soirée s'élève à 2 704,97€ qui seront utilisés pour renouveler le matériel.

La séance est levée à 23h00

le prochain Conseil Municipal se déroulera le jeudi 28 septembre 2017 à 20h30 à la Mairie



Pour extrait conforme,
Le Maire
Michel CHADENEAU